

d'une lutte qui depuis 1640 jusqu'à 1690 a ébranlé la monarchie et troublé la paix du pays.

“ Mais si nous tentons d'appliquer cette pratique à une colonie, nous nous trouverons immédiatement en défaut. Le pouvoir dont jouit un ministre responsable en Angleterre n'est pas son propre pouvoir, mais le pouvoir de la Couronne dont il est, pour le temps, l'organe. Il est évident que le conseiller exécutif d'une colonie est dans une position toute différente. Le gouvernement sous lequel il sert reçoit ses ordres de la Couronne d'Angleterre. Les membres du conseil colonial peuvent-ils devenir les conseillers de la Couronne d'Angleterre? Il est évident que non; car la Couronne a d'autres conseillers pour les mêmes fonctions, des conseillers investis d'une autorité supérieure.

“ Il peut arriver, par conséquent, que le gouverneur reçoive à la fois des instructions de la Reine et des avis de son Conseil exécutif qui se trouveraient en opposition manifeste. S'il doit obéir à ses instructions d'Angleterre, le parallèle de la responsabilité constitutionnelle n'existe plus; si, d'un autre côté, il doit suivre l'avis de son Conseil, il n'est plus un officier subordonné, mais un souverain indépendant.

“ Il y a des cas où la force de ces objections est si frappante que ceux même qui n'ont d'abord fait aucune distinction entre la constitution du Royaume-Uni et celle des colonies, en reconnaissent tout le poids; je veux parler des questions de guerre étrangère et de relations internationales, soit pour le commerce soit pour la diplomatie. On prétend, il est vrai, ne vouloir parler que du gouvernement intérieur seulement.

“ Mais même dans l'administration des affaires intérieures d'une colonie, il peut se présenter des circonstances où l'honneur de la Couronne, la foi du Parlement, ou la sûreté de l'Etat, sont intéressés d'une manière tellement grave, qu'il ne serait pas possible à Sa Majesté de déléguer son autorité à un ministère dans une colonie. A l'appui de cette assertion, je citerai quelques exemples puisés dans la province même où la demande d'un gouvernement responsable a d'abord été formulée: je veux parler du Bas-Canada.

“ A l'époque où une grande majorité de l'Assemblée du Bas-Canada suivait M. Papineau comme chef politique, il est clair que le but de ce monsieur était de décourager tous ceux qui remplissaient leur devoir envers la Couronne dans la province, et de détourner ou éloigner ceux qui arrivaient en Canada avec des habitudes et des sentiments britanniques. Je n'ai pas